



**MONTREZ
LA LANGUE,
MÊME EN
PUBLIC!**

Charte européenne des langues régionales ou minoritaires

coe.int/minlang

- ▶ Parler une langue régionale ou minoritaire en public n'est ni gênant, ni indécent, ni interdit.
- ▶ C'est notre droit et c'est complètement normal.
- ▶ **Faites-le n'importe où, chaque jour de préférence !**